

PROCES-VERBAL  
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 495  
MARSEILLE, le 02, 03 et 04 juin 2023

## RESOLUTIONS

*Document approuvé le 04 juin 2023*  
*Classification du document : public*

**Réunion du vendredi 02 juin 2023, 18h00-20h00**

**Présents :**

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis - HEITZ Camille - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (visio) – LECORGUILLE Jo (visio) - MARGOUET Chantal (visio) – MIGNON Pascale - PERON Nathalie- RAISIN DADRE Laurent – ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Excusés :** DRILLON Pierre – MARAN Vincent

**Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargée de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

### **1 – Points du Président :**

**RELANCE primo licences N1 :**

Lors de l'AG de Nantes avait été abordée la question concernant la relance des licenciés ayant obtenu le niveau 1 et qui ne se sont pas relicenciés dans l'année suivante.

Après enquête, un questionnaire a été envoyé aux licenciés ciblés.

En 2022, 18 225 Niveaux 1 délivrés, dont 11 400 qui ne se sont pas licenciés l'année suivante. Soit plus de 60%.

700 mails adresses invalides ou mauvais domaine et 610 mails appartiennent à des moniteurs !

Taux ouverture mail 50%. 855 ont cliqué sur « rechercher un club ».

Questionnaire créé et envoyé par Bertrand Lefetz. 600 retours : 25% des répondants ont déclaré que le niveau 1 suffit, 10% ont changé d'organisme pour poursuivre les formations. 6% ont changé d'activité sportive. Pour les autres, manque de temps, changement de profession ou déménagement, etc.

A retenir : plus de 60% d'abandon de licence après le passage du niveau 1.

**CONVENTIONS :**

\*Convention avec le Maroc signé (rencontre lors de l'AG de la CMAS à Belgrade)

\*Convention avec la Tunisie, signée à Marseille fin mai (Premier bénéficiaire, la commission archéologie avec une opération prévue en Tunisie).

\* Projet convention avec Au Vieux Campeur.

\*Convention avec la CMAS, lors de l'AG CMAS début avril à Belgrade (présence du Président adjoint et du Président) : rencontre et discussion avec le président du comité scientifique sur DORIS. Puis présentation à tous les pays lors de l'AG plénière.

Objectif : que la CMAS fasse une promotion internationale de DORIS. Et si l'on obtient le projet européen ERASMUS, possibilité de faire la traduction des 5000 fiches espèces dans plusieurs langues.

Ouverture internationale que nous n'avons pas actuellement.

Dans le futur, développer aussi le Sport Santé avec la CMAS.

**Résolution 23/028 : convention avec la CMAS pour la mise en avant internationale de DORIS**

Contre : 0                      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**ERASMUS Sport** : Projet « *One Health underwater* » déposé fin mars. Volet conférence internationale sur les bienfaits de la plongée, volet biodiversité intriqué avec Doris. Présentation du dossier au groupe CMAS Europe, présentation du dossier au CNOSF groupe des fédérations des sports de nature.  
Résultats de la demande de subvention européenne qui finance tout le projet (250.000 €) prévu à l'automne.

**FNPSA** : Convention signée entre la FFPSA et la FFESSM sous l'égide de la Direction des sports. Nous sommes l'interlocuteur au niveau de la CMAS.

**L'AG du CNOSF** : Patrick Lamerat a représenté la FFESSM. Démission de la présidente du CNOSF pour conflit, et au vu du contexte proche des JO 2024.

**L'AG du CIAA** (Conseil Interfédéral des Activités Aquatique) : Chantal Margouet représentera la FFESSM.

**L'AG du Cosmos** : Le Président y participera le 14 juin.

**MARINE NATIONALE : Conseil permanent de sécurité de plongée humaine**, le Président y participera le 16 juin.

**SNML, Stratégie Nationale Mer et Littoral** sera développé en CDN élargi. Plusieurs réunions au CNML sur la SNML version 2 (2023 à 2030) et avec la mission durable de la Direction des sports. Les travaux de la stratégie nationale mer et littoral impliquent les comités régionaux de littoral et les représentants des conseils maritimes de façades.

**DIRECTION des SPORTS** : réunion en visio le 5 mai (DTN, Alain Delmas et le Président). Cinq points de type réglementaire abordés avec la DS3A :

\*Problème des contrôles dans le 13 et le 83. La DS3A a informé que l'on allait revisiter la fiche de contrôle, et faire une réunion d'homogénéisation sur la région PACA (harmonisation entre les départements 13-06-83).

\*La publication du décret concernant la liste des disciplines à contraintes particulières (partie environnement spécifique) toujours en attente. Serait prévu pour bientôt.

\*Le projet arrêté Hyperbare conjoint M. Sports et M. Travail que l'on attend depuis 2011 : certains nombres de points sont à revisiter.

\*Problématique du CACI avec la délivrance de la licence : à aborder avec la commission médicale demain, afin que le CACI soit renouvelé tous les ans, vu l'impossibilité de dissocier les activités (environnement spécifique ou non) sur la licence.

\*La problématique de l'interprétation de la notion de baptême de plongée : saisine officielle auprès de la directrice des sports le 31/05.

**ANS, appel à projet transition numérique sur le REX**, déposé fin avril, résultats sur la subvention courant juin.

**API Coreg** : peut-on ouvrir l'API entre CR et le siège nationale ? Réponse incomplète de la part de ISIA. Risque réel de surcharge du système, la performance du système peut poser un problème.

**Demande des régions d'être un peu plus impliqué au niveau national.**

Solution : Faire une visio d'une heure tous les trois mois environ avec les présidents des régions pour leur permettre de mieux s'impliquer, de débattre des modèles économiques de la FFESSM et de faire remonter les problèmes rencontrés.

## **2 – Points du Secrétaire Général :**

### **Bilan des Licences au 28/05/2023 :**

15 SEPTEMBRE 2022 AU 28 MAI 2023	<b>119 080</b> <b>Dont 224 licences aidant</b>
15 SEPTEMBRE 2021 AU 28 MAI 2022	<b>113 442</b>
15 SEPTEMBRE 2020 AU 28 MAI 2021	<b>90 531</b>
15 SEPTEMBRE 2019 AU 28 MAI 2020	<b>119 594</b>

A noter que sur les 224 licences aidants 134 ont été délivrées à des féminines (pour 90 à des hommes), ce qui représente 60 %, et 40 % pour les hommes.

- **CHANGEMENT DE DATE DU DEBUT D'ANNEE FEDERALE :**

L'AGE du salon de Paris a permis la validation de la première vague de changement de nos statuts.

Parmi les changements actés figure donc à partir de cette année le début d'année fédérale au premier septembre, cela permettra d'être en phase avec l'année comptable.

Donc l'exercice en cours s'arrête le 31.08.2023 et la **délivrance des licences 2023/2024 commencera bien le 1<sup>er</sup> Septembre.**

Une licence délivrée le 01.09.23 sera bien valable jusqu'au 31.12.2024

Une validité augmentée ainsi de 15j (vu avec le cabinet Lafont et l'assureur Axa).

Nos services informatiques et comptables sont depuis 15j au travail avec ceux de notre assureur pour assurer une transition la plus fluide possible.

- **DOSSIER HELLO ASSO :**

Un nom bien connu dans le milieu associatif, c'est une solution monétique, oui mais pas que....

Hello asso ne prélève aucun frais de traitement sur les sommes comptabilisées.

A l'heure actuelle comment la FFESSM utilise-telle HelloAsso ?

- Des clubs et des Od l'utilisent comme outil monétique mais aussi (surtout des clubs) comme outil de gestion des données de leurs adhérents.

- L'échelon national l'utilise à 2 niveaux

- Pour assurer la gestion et l'encaissement du système de dons mis en place pour Doris et la FFESSM ; HelloAsso s'occupe de tout, envoie le CERFA de défiscalisation et nous verse les sommes.

A ce jour les Dons sont possibles depuis 1.5 mois.

- Les commissions nationales ont la possibilité (contact Sandra) de faire gérer par HelloAsso les participations financières demandées à leurs actions (stages, formations, championnats). Du coup les organisateurs dans les commissions n'ont plus à se préoccuper de cet aspect (collecte des chèques, envoi au siège etc). Plusieurs commissions utilisent ce système et cela fonctionne parfaitement.

Nous sommes en cours de travail avec HelloAsso pour établir une convention ; Cette convention comprendrait 3 échéances.

- Une immédiate : HelloAsso sera le seul outil monétique du siège (achats boutique, réédition de cartes, etc).

Les 2 autres seront mises en discussion et évolueront en fonction des résultats et de nos choix.

- Une 2<sup>e</sup> à moyen terme : solution connectée et des données partagées (API HELLOASSO)
- Une 3<sup>e</sup> à plus long terme : partenaire monétique intégré aux outils.

- **CHOIX de la SOCIETE de VOTE ELECTRONIQUE :**

Dans nos nouveaux statuts est inscrite l'obligation de vote électronique pour TOUTES les résolutions de TOUTES nos AG.

Notre responsable digital a fait un comparatif des différents acteurs et la Directrice et moi-même avons actualisé le cahier des charges.

Ce cahier des Charges a été envoyé, ainsi qu'une demande de devis à 9 sociétés et rapidement 2 sociétés se sont distinguées par leur rapport qualité prix.

Un critère important était notamment le suivi-relance des MDP et relance des non-votants.

Une des 2 sociétés (connue comme un acteur du numérique plongée) s'est alignée en prix sur l'autre et nous semble devoir remporter le marché pour un montant de 9000 euros TTC.

### 3 – Points du Trésorier Général et de la Trésorière Générale Adjointe :

- **POINT SUR LE CONTEXTE FINANCIER :**

Rappel

- Point de route au 31 décembre établi avec Nelly (Expert-comptable) début février et Sandra (Chef comptable) prévoyant un nouveau déficit cette année, certes beaucoup moins important que pour l'exercice précédent, mais assez significatif pour nous obliger à être rigoureux sur les dépenses et charges engagées pour finir à l'équilibre.

Perspective sur l'exercice arrêté au 31 août 2023

- Analyse de Nelly finalisée le 9 juin, et donc après le CDN.
- Tendance de léger déficit confirmée par l'estimation faite par Sandra

Quelques données encourageantes

- Licences estimation de l'atterrissage à plus de 132.000 confirmé
- Cartes estimation de l'atterrissage à plus de 60.000 confirmé

Licences	Objectif	Réalisé	Différence
2022-2023	131 000	132 000	+ 1 000
2021-2022	135 000	127 873	- 7 127
2020-2021	142 700	108 695	- 34 008

Les recettes (Estimation Sandra, à confirmer Nelly)

- 3.47 M€ au 30 avril 2022
- 3.86 M€ au 30 avril 2023
- **Soit + 9%**

Les dépenses (Estimation Sandra, à confirmer Nelly)

- 4,13 M€ au 30 avril 2022
- 3.94 M€ au 30 avril 2023
- **Soit – 4,6 %**

Zoom sur certaines augmentations de recettes

- Licences + 554.000 €
- Cartes + 17 000 €

Zoom sur certaines baisses et hausse de dépenses

- Masse salariale – 206.000 €
- Achat fournitures et marchandises et divers + 124.000 €

(Augmentation sensible des coûts liés à l'inflation)

Les prochaines échéances et actions à mener

- Point comptable le 9 juin avec Nelly (notre Expert-Comptable)  
(Confirmation de la situation financière et atterrissage fin d'exercice)
- Info aux COREG le 12 juin et plan de marche exercice 2023/2024
- Point avec notre CAC le 23 juin sur exercice et plan de marche

- **ÉVOLUTION COÛT LICENCE :**

Augmentation de plus de 6,4 % du coût de la vie INSEE tous ménages entre mars 2022 et avril 2023, évaluée sur 13 mois et augmentation de 300% de l'assurance RC sur la licence de plein fouet prévue par rapport à l'olympiade précédente.

Tarif des licences pour 2024 :

**Adultes 45,80 Eur          Jeune 28,70 Eur          Enfant 12,80 Eur          Aidant 19 Eur**

Rétrocession inchangée pour les licences jeunes et enfants.

Pour les adultes, à confirmer après la visite de l'expert-comptable le 9 juin (passer de 12,23 à 12 Eur).

Echanges avec le Président et le DTN sur l'analyse des fédérations sportives dites de sports de nature qui sont proches de nous et dont certaines sont en environnement spécifique, analyse concernant les rétrocessions vers leurs organismes déconcentrés (cumul Région et Département) qui plafonnent actuellement plutôt à 30% voire moins. Nous étions sur une base de 38% (Région 30% et Dept 7,9%) depuis de nombreuses années.

***Résolution 23/029 : Augmentation du prix de la licence basée sur l'indice de l'INSEE (évalué sur 13 mois)***

Contre : 0          Abstention : 0

Vote :

***Vote : Adopté à l'unanimité***

***Résolution 23/030 : Possibilité de petit prélèvement pour la licence adulte auprès des Coreg, qui sera soumis après avis de l'expert-comptable sur le budget de cette année***

Contre : 0          Abstention : 0

Vote :

***Vote : Adopté à l'unanimité***

- **VOTE PREVISIONNEL GLOBAL BUDGET des COMMISSIONS :**

Pour l'année en cours saison 2023, noter que certains évènements comme le 2ème championnat du monde d'apnée eau libre de cette année (non provisionné au départ) ne sont pas encore comptabilisés dans les dépenses des commissions.

Proposition de reconduire pour la saison 2024 un budget de 1 million d'euros aux commissions-missions (incluant si possible la communication).

**Résolution 23/031 : Budget prévisionnel des commissions budget 2024 (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023)**

Contre : 0                      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**4 – Agenda fin 2023 et début 2024 :**

CDN octobre (restreint) 6-7-8 octobre

Visio en septembre avec les COREG (éventuellement 12 septembre soirée)

Réunion Conseil des Commissions Nationales 16-17 septembre.

AG nationale (AGO et AGE statuts version 2) à Antibes 2-3 décembre.

CDN élargi avec régions et commissions : 2-3-4 février 2024

CDN restreint soit 14-15-16 juin 2024 + possibilité visio ou présentiel Régions (dépendra des finances)

**5 – Information sur région AURA et demande d'AG de révocation par les clubs :**

\*Indépendamment de ce dossier d'AG de révocation, en complément du PV de réunion de CDN du 8 mai diffusé au public, information que le Conseil d'Appel de discipline de Catherine Burtheret (présidente suspendue du COREG d'Aura) est fixé au 16 juin. Un besoin d'explications neutres (Etat des lieux) est demandé par les clubs d'Aura sur cette situation conflictuelle entre la présidente d'Aura démise de ses fonctions et la présidente de la commission technique régionale d'Aura.

\*Concernant l'AG de révocation demandée par les clubs d'Aura :

Échanges par mail (2 mai puis 18 mai) du Président de la fédération vers Denis Martin (président suppléant du COREG) concernant la nécessité de fixation de date et de mode opératoire pour l'AG de révocation. Aucun retour reçu de la part du Comité Directeur Régional d'Aura sur ce sujet.

Conformément aux Statuts (article 6 des statuts régionaux, article 15 des statuts nationaux) la demande d'AG de révocation a été portée fin avril par un collectif de plus de 30% des clubs d'Aura (demande par 93 structures soit 35,6%) et plus de 30% des voix d'Aura (demande par 240 voix soit 41,6% des voix).

Échange également avec le président du Codep 69, Monsieur Renaud Helstroffer, représentant le collectif des clubs qui a adressé au comité régional et au président suppléant toutes les lettres de présidents de clubs conformément à la liste déjà transmise après avoir saisi officiellement fin avril le CODIR d'Aura. Ce collectif saisit aussi le national vu la carence de réponse du CODIR d'Aura concernant la demande étayée et statutaire de cette AG particulière.

Plusieurs clubs d'Aura contactent aussi la Fédération car aucune réponse du CODIR d'Aura sur ce sujet.

Débat avec les membres du CDN sur cette carence de fixation de date et de mode opératoire pour l'AG de révocation de la part du CODIR d'Aura, ceci malgré un délai de temps raisonnable.

En vertu de l'article V.2 du RI de la Fédération, *les O.D relèvent de l'autorité de la Fédération pour tous les problèmes fédéraux et d'intérêt commun*. En vertu de l'article 4 des Statuts sur les Organismes Déconcentrés (O.D), *en application des dispositions du Code du Sport, les fédérations agréées peuvent confier à leurs organes nationaux, régionaux ou départementaux une partie de leurs attributions... Elles contrôlent l'exécution de cette mission*. En vertu de l'article 4.4 des Statuts, *la fédération est habilitée à retirer, le cas échéant, les missions confiées sur le fondement des conditions prévues par le Code du Sport*.

Le Président national va adresser en amont un nouveau mail le 7 ou 8 juin après contact téléphonique du Président suppléant, et cette fois-ci à l'ensemble du CODIR d'Aura, demandant de nouveau la mise en place de cet agenda. A défaut de mise en place par le régional ou de non réponse, le siège national sera donc amené à intervenir.

**Résolution 23/032 : Validation de l'envoi par le Président national, aux clubs et Sca de la région d'AURA, d'un courrier explicatif éclairé sur ce dossier.**

Contre : 0                      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Résolution 23/033 : Intervention du national sur cette mission, si la carence du Comité Directeur Régional se poursuit dans la convocation d'une AG AURA de révocation en application de l'article 6 des statuts régionaux et selon l'article 4.4 des statuts nationaux relatifs aux OD.**

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **Réunion du samedi 03 juin 2023, 9h00-13h00**

### **Présents :**

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – HEITZ Camille - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (visio) – LECORGUILLE Jo (visio) - MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent - ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Excusé :** DRILLON Pierre – MARAN Vincent

### **Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargée de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

## **1 – Point sur Bénévolat (P. MIGNON et Y. ROPERT) :**

Accueil d'un nouveau membre bénévole : Bernard SCHITTLY.

Les actions 2022-2023 :

Mise en place du « carrefour des bénévoles » sur le site fédéral.

Fiche pratique « défiscalisation » mode d'emploi, explications, docs utiles (déclarations, CERFA\*, liens).

Présentation des travaux du groupe par Yvon :

Septembre 2022 – Forum des OD

Décembre 2022 – AG Nantes

Travail en cours sur les FAQ à produire

**Retours du terrain :**

Adresse [benevoles@ffesm.fr](mailto:benevoles@ffesm.fr)

Échanges de mails avec les licenciés :

- défiscalisation, dons aux associations
- questions techniques
- questions sur le cadre réglementaire
- questions administratives

**Notre fonctionnement :** réponse automatique et, si nécessaire, transferts des mails reçus vers les personnes ou services compétents (CDN, salariés, commissions).

**Points forts et axes d'amélioration :**

**Les + :**

- Travail collectif, réactivité aux mails, respect de la déontologie.
- Mise en place d'une communication active avec les licencié-e-s,
- Page « carrefour des bénévoles » consultée régulièrement par les licencié-e-s.

**Axes d'amélioration :**

- Quelques dossiers en attente : FAQ, valorisation concrète des bénévoles (hors médailles fédérales)
- Esthétique du « carrefour » à revoir
- Aller à la rencontre du public au prochain salon (réflexion en cours)

Yvon Ropert : concernant la fiche pratique « défiscalisation », beaucoup de modifications : sur le site la fiche est à jour. Modifications prévues en fin d'année pour qu'elle soit opérationnelle l'année prochaine.

Demande du Président : Mettre en avant le diplôme d'honneur Bénévolat dans le Subaqua de sept-oct 2023

## **2 – Débat du modèle économique sur de nouveaux titres à créer :**

L'Open'pass est dorénavant valide sur la durée de la compétition.  
Sur le prix 3 euros, AXA prend 0,75 d'assurance dessus.

Faut-il envisager une licence particulière eau libre, pour les personnes qui font 5 compétitions étalées dans l'année ?. Voir ce que cela donne d'abord avec l'Open'pass.

Réflexion sur la rando sub, et licence familiale (sans temporalité). Arriver à conquérir les prescripteurs des sentiers sous-marins. Groupe de travail dédié : Yvon Ropert, Emmanuel Serval, Catherine Chereil, Alain Delmas, Valérie Felix et DTN.

**Intervention de la Directrice Administrative** concernant les relations entre les salariés et les élus :

Rappel que l'intermédiaire entre salariés et CDN est Sophie Maes. Selon les demandes, passer par La Directrice, le Président ou le Secrétaire Général afin de prioriser les dossiers.

## **3 – Recyclage articles de sport et loisir (Ecologic avec MS et MTE) (Y.ROPERT) :**

Des avancées sur le recyclage des articles de sport et de loisir avec la mission durable de la Direction des sports. « Organiser le tri et la collecte des articles de sport et de loisirs (ASL) auprès du mouvement sportif », suites de la loi AGECE 2022.

***Ecologic est devenue filière agréée*** reconnue de recyclage sport et loisirs nautiques.

Pour la liste des lieux de dépôt par code postal : <https://www.ecologic-france.com>

Collecte des produits en fin de vie :

Seconde vie vers des sociétés de transformation

Don aux activités Handisub pour les meilleures combinaisons

Collectes spécialisées auprès des clubs, des collectivités

Quels sont les produits concernés ?

Les articles de sport et de loisirs sont des équipements grand public utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air ; incluant les accessoires et les consommables.

Les textiles et chaussant sont liés à la filière textile sauf s'ils sont spécifiquement conçus pour une activité sportive (ex : chaussures à crampon)

Solution pour gérer vos déchets :

1. Mise en relation avec les acteurs du réemploi référencés
2. Dépose sur le réseau de point d'apport
3. Collecte gratuite en magasin selon conditions

Quels dispositifs pour mobiliser autour de la récupération du matériel ?

Ecologic a identifié 3 types de collecte à expérimenter :

1. La collecte événementielle : collecte éphémère lors d'un événement dédié ou non
2. La collecte saisonnière (début / fin de saison)
3. La collecte en continu : collecte tout au long de l'année dans les clubs ou lieux de pratique

Objectif principal : Organiser le tri et la collecte des ASL auprès du mouvement sportif.

2 solutions à expérimenter en 2023 :

1. Création d'un réseau de points de collecte pérenne en synergie
2. Collecte événementielle

## **4 – Dossier sur les 15 engagements éco-responsables avec le MS (nouvelle version) :**

« Charte d'engagement volontaire ouverte à tout organisateur d'évènement respectant les conditions d'adhésion et qui s'engage à évaluer le niveau d'atteinte des objectifs » signée pour limiter et mesurer notre impact environnemental.

Signature par la FFEISSM de la nouvelle version des 15 engagements éco-responsables des fédérations sportives en collaboration avec le ministère des Sports.

Intervention du Président : Lors de la réunion CNOSF et Mission DD de la Direction des Sports, 5 thèmes ont été abordés : plan de sobriété énergétique, plan sobriété de l'eau, plan des nouveaux 15 engagements, plan d'adaptation du sport au changement climatique et stratégie nationale du littoral.

DTN : 2 cadres techniques sur le sujet (Jérôme HLADKY sur les piscines et Alix RESPINGER sur l'environnement sub).

## **5 – Retour sur Pass animateur et Pass pratiquant (E. SERVAL) :**

- 50 animateurs formés, c'est un bon début
- Commissions concernées :
  - bio « écosub »
  - photo vidéo
  - orientation
- Les premiers pratiquants commencent à être validés

## **6 – Renégociation TMA et S.I. (E. CHANAL) :**

Roadmap SI national 2023 :

Lafont : Test de changement de période.

Renégociation à la baisse de la TMA, après le changement de saison. ISIA a acté notre demande.

Evolutions avec ZOLL sur le carnet version web avant d'avancer sur le carnet de plongée version mobile (avec appel à prestataire).

Développement d'une API générique permettant de vérifier les licences avec ISIA (demandé depuis très longtemps, exemple pour UCPA).

Fichier honorabilité : retour du ministère : 450 erreurs sur 3000 lignes (licenciés). Qui est en charge de corriger les 15% d'erreur ?

ISIA : problème global de performance sur l'API. Stratégie sur le futur du S.I à appréhender.

Fédé : En cas de compétition, poursuite contact avec les commissions qui pratiquent la compétition pour un recueil des besoins afin d'avancer sur le cahier des charges.

ISIA / Fédé : petites évolutions et corrections des anomalies

## **7 – Points du DTN : CERFRES, Effectif CTS 2025, UNSS, Haut niveau :**

- **CERFRES** : Règlement équipement de la fédération. La commission d'évaluation des projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES / Ministère de sports) devrait se réunir le vendredi 7 juillet prochain pour examiner et valider notre projet de règlement équipement sportif. Nous sommes encore dans l'attente de l'avis de l'association des maires de France (AMF) pour que la commission puisse siéger régulièrement. L'enjeu est d'importance majeure pour le développement de nos activités. En effet, une fois ce règlement validé, tous les porteurs de projet et maîtres d'ouvrage en charge de la conception ou de la rénovation d'un nouvel équipement (piscine / fosse) devra se référer à ce règlement et prendre en compte nos spécifications. Le DTN rappelle que ce travail, conduit par Jérôme HLADKY (CTN développement) a été majoritairement financé par le passé par le ministère des sports dans le cadre du contrat de développement qui nous lie à l'Etat. En sus de ce règlement, la DTN continue de travailler sur un second guide à destination des porteurs de projets d'équipements et d'aménagements en milieu naturel (concept de station de sports subaquatiques).
- **EFFECTIF CADRES TECHNIQUES D'ETAT** placés auprès de la FFESSM : actuellement l'effectif est de 7 conseillers techniques sportifs (CTS) dont 1 DTN. La ministre des sports, dans un courrier daté du 22 mars 2023 relatif au redéploiement des effectifs CTS, informe le président fédéral de sa décision de réduire cet effectif pour la FFESSM à 6 à horizon + 2025. Dix-huit fédérations seraient touchées. Suite à plusieurs courriers à l'attention de la directrice des sports par le DTN et de la ministre par le Président FFESSM, le DTN a été reçu par la direction des sports le 3 mai dans l'objectif de se faire expliquer ce qui motivait cette décision « sanction » dans un contexte où la fédération faisait au mieux de ses moyens pour mettre en œuvre les politiques publiques sportives tel que prévu dans le contrat de délégation. Argumentant du fait que les CTS placés sous son autorité fonctionnelle étaient au plus près des territoires, que leurs lettres de missions respectives étaient établies en lien étroit avec les CREPS habilités à organiser des formations professionnelles plongée et les DRAJES notamment celles concernées par la stratégie mer et littoral ce qui représentait un équivalent temps plein CTS de 2,5 postes et que les compétences plongée étaient trop « rares » dans les effectifs professeurs de sport, situation



anormale, particulièrement pour des activités classées en environnement spécifique et particulier ! Le DTN espère un possible changement d'avis de l'administration. En fonction de l'évolution de la situation suite à plusieurs actions que le DTN entend conduire auprès de l'association des DTN, de celle des chefs d'établissement et de celle des DRAJES afin de leur signifier les conséquences de cette décision de la ministre à savoir l'obligation pour eux de procéder au recrutement de personnels spécialisés et qualifiés pour remplir les missions qui ne seront plus assurées par les CTS placés auprès de la FFESSM, le DTN n'ayant plus les moyens d'avoir une approche transversale et coconstruite pour établir les lettres de missions de ses cadres. Un explicatif est prévu avec les CTS et Présidents de COREG concernés.

- **POINT SUR LES SUBVENTIONS Contrat développement et Contrat haute performance.**

- o Contrat de développement : 88 K€ (suite de la convention pluriannuelle qui se terminera en 2024). L'enveloppe est 100% orientée pour développer la plongée et capter de nouveaux publics avec 3 opérations : la refonte de l'école française de plongée, le carnet de plongée et le sport bien-être et santé.
  - o A signaler que dans ce même cadre, nous avons obtenu 23 K€ en 2022 au titre de l'appel à projet Transition Numérique afin de développer le dispositif de formation et de certification en e-learning (initié avec le niveau 1).
  - o Contrat de Performance : 159 K€ + avenant de 6K€. La reconnaissance de haut niveau de l'apnée et du hockey sub n'a pas été synonyme d'augmentation de l'enveloppe allouée annuellement si ce n'est un avenant pour faire face à l'augmentation de nos obligations réglementaires (surveillance médicale réglementaire et AIA des SHN).
  - o Aides personnalisées au SHN : 30 K€ (soit 10 K€ de plus qu'en 2022 pour accompagner les nouveaux sportifs listés issus de l'apnée et du hockey). Il est précisé que ces moyens sont directement mobilisés par le DTN via l'ANS HP et concernent prioritairement les projets d'insertion socio-professionnelle de notre élite.
  - o Appels à projet « transformation numérique » 2023 sur le REX (réponse fin juin).
  - o Le DTN rappelle que les subventions (hors HN) ne peuvent pas dépasser 50% du coût global de chaque opération. En cas d'incapacité de la fédération à rendre compte de l'usage des crédits dans le respect de cette règle, la part non justifiée fera l'objet d'un reversement à l'ANS. Une subvention peut donc devenir « toxique » si nous ne disposons pas de la trésorerie nécessaire.
- **HAUT NIVEAU** : les sélections en équipe de France s'enchaînent avec des performances de bon niveau permettant d'espérer des podiums internationaux. A signaler la confirmation du trou générationnel dans les catégories cadets et juniors (particulièrement les garçons) en NAP, conséquence notamment de la pandémie COVID-19.
- L'équipe de France d'apnée piscine rentre du championnat du monde organisé au Koweït (du 8 au 13 mai) avec 6 médailles en sénior (1 d'or, 3 d'argent, 2 de bronze) et 3 médailles en junior (3 d'or). La France se classe au 4<sup>ème</sup> rang des nations médaillées derrière la Russie (sous bannière « blanche » CMAS), la Pologne et l'Italie. Ce classement est insatisfaisant et dû à notre incapacité d'engager des sportifs performants en sprint endurance (2x50 m – 4x50 m – 8x50 m) soit dans 3 épreuves sur un total de 7. Un travail est engagé avec les 2 CN concernées à savoir la NAP et l'apnée afin d'organiser ces épreuves dans le cadre de leurs animations nationales respectives (voir conjointement) et d'inciter les sportifs à s'intéresser à ces épreuves.
- A signaler (information au conditionnel) que l'apnée piscine devrait rentrer dans le programme des Jeux Mondiaux 2025 (ne concernait que la NAP piscine jusqu'à maintenant) et que la NAP Piscine devrait réintégrer le programme des Jeux Méditerranéens 2026. Si tel est effectivement le cas, alors ce serait un renforcement de la reconnaissance de nos activités par le CIO.

## **8 – Points divers :**

- **Modification du règlement disciplinaire : dossier B. SCHITTLY**

Sur le fond : ancienne formule :

Pour tenir compte de l'éloignement géographique ou de contraintes professionnelles ou médicales, le président de l'organe disciplinaire, après avoir recueilli l'accord de la personne poursuivie, peut décider que tout ou partie des débats seront conduits sous forme de conférence audiovisuelle, pourvu qu'il soit recouru à des moyens garantissant la participation effective de chaque personne aux débats et le caractère contradictoire de la procédure.

Le choix de la visio sous cette formulation appartient à la personne poursuivie.

Sur le fond : nouvelle formule :

Sauf empêchement dûment justifié de la personne poursuivie, les débats de l'organe disciplinaire peuvent être conduits sous forme de conférence audiovisuelle, à la demande du président, sous réserve qu'il soit recouru à des moyens garantissant la participation effective de chaque personne aux débats et le caractère contradictoire de la procédure.

Le choix de la visio sous cette formule appartient au président de l'organe disciplinaire. Objectif : favoriser la visioconférence pour des raisons de coût et de disponibilité des membres de cette commission.

Sur la forme :

Changer les noms compliqués en appellations « compréhensibles »

- Conseil de discipline départemental
- Conseil de discipline régional
- Conseil de discipline fédéral
- Conseil de discipline fédéral d'appel

Le CDN va voter pour le principe et sera envoyé à la Direction des Sports l'article X nouvelle formule pour pouvoir utiliser la visio comme possibilité.

**Résolution 23/034 : vote pour le principe avant envoi à la Direction des Sports.**

Contre : 0            Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- **Tarif mutation licence (idem réédition) :**  
20 euros. Car demande un travail supplémentaire.  
« Tarif mutation licence dans le cadre d'une activité sportive de compétition »

**Résolution 23/035 : validation du tarif de 20 euros.**

Contre : 0            Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- **Comité Ethique et Déontologie :**  
Jean Louis GALY est proposé pour le poste de suppléant, il a accepté.  
Ceci nous permet d'être conforme aux nouveaux Statuts acceptés à Paris en janvier.

**Résolution 23/036 : acceptation de J.L Galy au poste de suppléant du Comité Ethique et Déontologie**

Contre : 0            Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- **Conduite à tenir en cas d'accident respiratoire, en apnée**  
Bruno GRANJEAN : apnée, concerne le règlement sportif qui a été validé par le CDN en visio en mai. Sur le besoin de protocoliser la prise en charge de ces accidents respiratoires par des médecins.  
Comme il n'y a pas eu d'échange entre la commission médicale et les techniciens d'apnée, attendons cet échange pour la finalisation.
- **Communication sur la reconduite des assurances bateaux aux SCA** par notre assureur cabinet Lafont.  
Question de Jo VRIJENS, représentant des SCA.  
Intervention d'Alain Delmas : AXA cherche une nouvelle solution, option contrat avec GENERALI qui reprend la totalité du risque et permet de développer les produits. Plus de tarif type basé sur le chiffre d'affaires mais un tarif individualisé (devis réalisé en fonction des locaux, etc.). La modification ne se fera pas avant septembre. Ajout d'une protection juridique avec la RC.  
Communication à faire par le siège national sur ce changement pour les SCA pour les informer dès le contrat finalisé par le cabinet LAFONT. Probablement pour fin juin.
- **Assurance Cyber Sécurité pour le siège national.**  
Information du Président : Ce type d'assurance a un manque que nous n'avons pas pu sécuriser avec Axa vu quelques manquements dans notre S.I. Conscient des risques numériques qui peuvent menacer notre pérennité et notre image, nous avons travaillé avec le cabinet Lafont et approché l'assureur Generali. Concrétisation en cours pour juin-juillet.

\*\*\*\*\*

## Réunion du samedi 03 juin 2023, 15h00-19h30

### Présents :

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – HEITZ Camille - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (visio) – LECORGUILLE Jo (visio)- MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent - ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

Excusé : DRILLON Pierre – MARAN Vincent

### Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargée de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

### Présidents Comités Régionaux :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE représentée par Cyrian BOISFARD	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France – <i>Absent non représenté</i>
- Mr Joël LEBRET	Normandie
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Bruno ENGELS représenté par Gilbert POUCHAIN	Hauts de France
- Mme AUPETIT Amandine	Nouvelle Calédonie – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion
- Mr Denis MARTIN	Auvergne Rhône Alpes – <i>Absent et excusé</i>
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

### Présidents Commissions Nationales :

- Mr Thiery BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie – <i>visio</i>
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention
- Mr Pierre Jean BONTOUX	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Patrick RAGOT	Photo Vidéo
- Mr Jean Michel FERRANDEZ	Plongée Souterraine (en visio)
- Mr Olivier TIBERGHIE	Plongée Sportive en Piscine – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Grégory POIRIER représenté par P. LAMERAT	Technique
- Mr Christophe MARTINEL	Tir sur Cible Sub

## 1 – Point du Président :

- **Subventions ANS appel à projet Transition numérique 2023 :** REX dépôt d'un dossier de demande de financement pour la création d'un observatoire d'incidentologie / accidentologie REX. Priorité liée à l'environnement spécifique (basée sur la fédération de montagne et d'escalade). Saisir, consulter et exploiter le REX + Prévenir et sécuriser la pratique. Retour de l'ANS fin juin.

- **Projet ERASMUS sport européen = One Health underwater** : demande de budget de 250 000 euros pour ce projet européen (financement à 100%). Partenaires principaux : Allemagne, Espagne et Belgique. Plus 5 autres fédérations européennes associés en acteurs secondaires. Dossier déposé fin mars, retour en octobre. Santé avec les bienfaits de la plongée. Environnement avec la biodiversité et traduction en anglais et espagnol des 5.000 fiches de la plateforme DORIS.
- **CNOSF, FNPSA sports de nature** : voir CR du Président du vendredi.
- **RENCONTRES Ministère des sports et Direction des sports** :  
Rencontre du conseiller sport Santé de la Ministre : rencontre et présentation du programme de l'olympiade pour FFESSM et Sport Santé en avril.  
Rencontre Direction des Sports : Voir CR du Président du vendredi.  
Focus sur la problématique de notion du baptême de plongée (problème d'interprétation du code du sport)
- **Doris et CMAS, conventions diverses, AG révocation AURA, VISIO épisodique avec les COREG** : voir CR du Président du vendredi.
- **API Coreg** : Bilan sur l'ouverture de l'API au niveau des Coreg. L'estimation du chiffre par ISIA a été retardé. Problème de performances du Système informatique avec des délais de réponse anormalement longs, cela peut poser la question de la viabilité d'augmenter le nombre de requêtes faites sur le système en plus de l'utilisation normale. Exemple le mois passé, il y a eu 4 millions d'appels sur les API ISIA.

## 2 – Points du Secrétaire Général :

- **Bilan des Licences** : abordé le vendredi

- **Hello Asso** :

### **FFESSM et HELLO Asso aujourd'hui :**

Des clubs et des Od l'utilisent comme outil monétique mais aussi (surtout les clubs) comme outil de gestion des données de leurs adhérents. L'échelon national l'utilise à 2 niveaux :

\*pour assurer la gestion et l'encaissement du système de dons mis en place pour Doris et la FFESSM ; HelloAsso s'occupe de tout, envoie le CERFA de défiscalisation et nous verse les sommes.

\*les commissions nationales utilisent la possibilité (contacter Sandra) de faire gérer par HelloAsso les participations financières demandées à leurs actions (stages, formations, championnats). Du coup les organisateurs dans les commissions n'ont plus à se préoccuper de cet aspect (collecte des chèques, envoi au siège).

### **FFESSM ET HELLO ASSO DEMAIN ? TRAVAIL SUR UN CONVENTION 3 ETAPES :**

\*une immédiate : HelloAsso sera le seul outil monétique du siège (achats boutique, réédition de cartes...)

Les 2 autres seront mises en discussion et évolueront en fonction des résultats et de nos choix.

\*une 2<sup>e</sup> à moyen terme : solution connectée et certaines données partagées (API HELLOASSO°)

\*une 3<sup>e</sup> à plus long terme : partenaire monétique intégré aux outils

- **Retournée Fédérale au 1<sup>er</sup> septembre et RdV CDN** :

CDN octobre 6-7-8 octobre 2023 (restreint)

CDN février 2-3-4 février 2024 (région et CN)

CDN Juin 14-15-16 juin 2024 (restreint et régions en présentiel ou visio (en fonction dans finances))

AG Nationale Antibes 6-7-8 décembre 2024

- **Le diplôme d'honneur bénévolat** : mise en place qui a été validé au dernier CDN (février).

Ce certificat a été mis en place suite aux demandes des clubs pour des bénévoles dont les actions étaient localisées dans les clubs. Pour mettre en avant cet engagement.

- **Info sur la société de vote électronique :**

Dans nos nouveaux statuts est inscrite l'obligation de vote électronique pour **TOUTES** les résolutions de **TOUTES** nos AG. Cahier des charges réalisé avec la Directrice.

9 devis reçus. 2 sociétés se sont distinguées par leur rapport qualité prix.

Un critère important était notamment le suivi - relance des MDP et relance des non-votants. Une des 2 sociétés (connue comme un acteur du numérique plongée) s'est alignée en prix sur l'autre et nous semble devoir remporter le marché. Montant 9000 euros TTC à peu près.

### **3 – Points du Trésorier Général et de la Trésorière Générale Adjointe :**

#### Perspective sur l'exercice arrêté au 31 août 2023

- L'Analyse de Nelly notre expert-comptable sera finalisée le 9 juin
- Tendance de léger déficit selon l'estimation faite par Sandra

#### Quelques données encourageantes

- Licences estimation de l'atterrissage à plus de 132.000 confirmé
- Cartes estimation de l'atterrissage à plus de 60.000 confirmé

#### Les recettes (Estimation Sandra, à confirmer Nelly)

- 3.47 M€ au 30 avril 2022
- 3.86 M€ au 30 avril 2023
- **Soit + 9%**

#### Les dépenses (Estimation Sandra, à confirmer Nelly)

- 4,13 M€ au 30 avril 2022
- 3.94 M€ au 30 avril 2023
- **Soit – 4,6 %**

#### Zoom sur certaines augmentations de recettes

- Licences + 554.000 €
- Cartes + 17 000 €

#### Zoom sur certaines baisses et hausse de dépenses

- Masse salariale – 206.000 €
- Achat fournitures et marchandises et divers + 124.000 €  
(Augmentation sensible des coûts liés à l'inflation)

#### Les prochaines échéances et actions à mener,

- Point comptable le 9 juin avec Nelly (notre Expert-Comptable)  
(Confirmation de la situation financière et atterrissage fin d'exercice)
- Info aux COREG le 12 juin et plan de marche exercice 2023/2024
- Point avec notre CAC le 23 juin sur exercice et plan de marche

#### Évolution du prix des licences (Inflation sur la période 6,4%)

Evolution selon coût de la vie INSEE tous ménages entre mars 2022 et avril 2023, donc évaluée sur 13 mois et augmentation de 300% de l'assurance RC sur la licence de plein fouet prévue par rapport à l'olympiade précédente.

Type Licence	2023	2024
Adulte	43 Eur	45,80 Eur
Jeune	27 Eur	28,70 Eur
Enfant	12 Eur	12,80 Eur
Aidant	18 Eur	19 Eur

#### **Autres points importants**

- Pas d'augmentation du prix des cartes car réajustement important l'an dernier.
- Ristourne COREG : La retenue sur ristourne licence adulte à hauteur de 2€ pour la saison 2023 était exceptionnelle. Selon les données de l'expert-comptable, nous envisagerons que la rétrocession COREG licence adulte passe de 12,23 € à 12 € ce qui est un effort symbolique pour faire face à la forte augmentation de la RC, pour s'adapter. Noter que l'analyse de quelques fédérations sportives dites de sports de nature qui sont proches de nous, concernant les rétrocessions vers leurs organismes déconcentrés (cumul Région et Département) plafonnent actuellement plutôt à 30% voire moins. Nous étions sur une base de 38% (Région 30% et Dept 7,9%) depuis de nombreuses années.
- Autres ristournes inchangées (jeunes, enfants, aidants).

Retour des Régions : Moins de ristourne pour la région implique une baisse du budget de la communication ainsi que sur le développement sportif au niveau régional.

Retour des Commissions : Quelle solution pour augmenter le budget des commissions ?  
Augmentation du prix de la licence (mais doit être voté en AG pour l'année suivante).  
Augmentation également de la tarification des compétitions  
Création d'une licence saisonnière pour les SCA afin d'augmenter l'attractivité licence pour elles.

#### **4 – Commissions Nationales :**

- Réunion des Budgets les 23-24 juin
  - Conseil des Commissions Nationales les 16 et 17 septembre
- Un mail a été envoyé le 17 mai par le Président à toutes les Commissions Nationales : Modalités pratiques samedi 14h30-19h30, dimanche 9h-12h. Les CN sont les premiers acteurs de ce Conseil.  
Ordre du jour à définir, dont objectifs nationaux FFESSM, harmonisation des RIFA – x, date unique pour les championnats de France ?, logiciel de compétition, médiatisation en live de certains championnats sportifs ... et en attente du retour des CN sur les sujets transversaux qu'elles désiraient aborder.

#### **5 – Point du DTN :**

- **Effectif des cadres techniques d'état placés auprès de la FFESSM** : reprise des éléments développés en CDN restreint (cf. Points du DTN du samedi matin). Il est convenu un temps d'échange en visioconférence le 27 juin prochain avec le président fédéral, le DTN et les 5 présidents de COREG concernés (PACA – Occitanie Midi Pyrénées – Nouvelle Aquitaine – Bretagne Pays de Loire – Ile de France) et avec les CTS, pour faire un point de situation plus précis concernant les scénarios possibles si la décision de la ministre restait inchangée.
- **Point Animation nationale** : le surcoût énergétique a été prétexte à nombre de difficultés concernant la mise à disposition des piscines et à l'explosion des coûts de location. Malgré tout, nos différentes compétitions nationales et championnats de France ont pu se dérouler dans de bonnes conditions. En apnée, le travail continue de s'organiser pour développer les certifications chez les plus jeunes et pour accueillir les 14-17 ans (cadets / juniors) en piscine et les 16-17 ans (juniors) en eau libre (adaptation des règlements sportifs et des formats compétitifs). Choix a été fait de médiatiser plusieurs championnats en ayant recours aux prestations de notre partenaire historique du circuit de hockey sub à savoir More Sport. Un débriefing sera organisé lors du conseil national des commissions nationales concernant l'intérêt de cette prestation et le ciblage des axes d'amélioration.
- **UNSS**
  - o 1<sup>er</sup> Championnat de France UNSS des activités subaquatiques : environ 150 élèves représentant 30 collèges et lycées se sont donné RDV à Agen du 27 au 29 mars 2023. Une belle organisation. Le hockey sub était à l'honneur cette année.
  - o J'apprends à nager Plus (JAN+) à Vichy ou « J'ai appris à nager avec l'UNSS, voilà ce que je peux faire maintenant ». 6 fédérations sont invitées dont la nôtre à l'édition de septembre 2023. Nous proposerons à nouveau 3 ateliers : 1 atelier jeux subaquatiques dont hockey, 1 atelier apnée et 1 atelier baptême de plongée (entre 150 et 200 élèves touchés en 3 jours).
  - o Commission mixte paritaire (représentants FFESSM : DTN – Hélène CARON – Clément NORMANI) : celle-ci s'est réunie le 23 mai dans l'objectif de faire évoluer les règlements sportifs et jeunes dirigeants notamment mais aussi définir une stratégie pour mobiliser et former plus d'enseignants pour développer la pratique de nos activités (et non uniquement l'apprentissage de la natation) au sein d'un réseau d'établissement qui doit grandir. L'objectif : capter de nouveaux publics et contribuer au rajeunissement de notre fédération.

#### **6 – Résumé sur l'évolution des Statuts version 2 (le Président) :**

Une deuxième version des Statuts sera donc votée comme prévu lors de l'AGE des 3-4 décembre sur Bordeaux. Des ajouts et des correctifs ont été réalisés, en particulier au niveau des précédentes zones d'ombre. Ceci suite à plusieurs échanges avec le CNOSF et surtout avec la mission juridique de la Direction des Sports. Retour de réponses écrites le 20 avril et le 3 mai. Nous avons réalisé des petites modifications lexicales et de détail à la demande de la mission juridique (comme la mise de l'adresse précise de la Fédération). Nous devrions avoir pour fin juin-début juillet la version définitive, validée par la Direction des Sports. Les points principaux :

- **Bureau Juges-Arbitres et Entraîneurs :**

Ce sont des « licenciés à qualité particulière ». Deux collèges séparés et non pas un, avec un représentant de chaque collège au CDN. Pour gérer la difficulté de parité totale à respecter au sein du CDN, la Direction des sports nous a proposé un tirage au sort pour déterminer le sexe du représentant de chaque collège avant leur élection. Les conditions pour être dans ce bureau ont pu être précisées.

- **Fonction de certains membres du CDN :**

Problème de risque d'organe pléthorique si nous conservons un Bureau Directeur constitué car intégration obligatoire des licenciés à qualité particulière, au vu de la contrainte réglementaire de ne pas dépasser un max. de 25% pour ce type de licenciés dans une instance dite dirigeante.

Il est déjà bien inscrit à l'article 13 que la fédération est administrée par un CDN seule instance dirigeante. De ce fait, disparition de toute terminologie faisant référence à la notion de Bureau Directeur dans nos statuts. Mise en place de désignation de fonctions à certains membres du CDN qui exécutent les orientations et décisions du CDN. La Direction des Sports nous a ainsi proposé un rédactionnel précis à ce sujet que nous avons intégré.

- **Représentants des Sca ;**

Un débat avec la mission juridique qui proposait que ce soit l'AG globale et non l'ensemble des Sca qui élisent les représentants des Sca alors que c'est ce dernier modèle qui est réalisé depuis l'apparition des Sca dans nos Statuts en application de l'art 16 de la loi sur le sport de 1984, non modifié à notre sens par la loi sur le sport du 2 mars 2022.

- **Redéfinition des Quorum :**

Ceci avait été abordé au CDN de février 2023 sans avoir d'observation du CDN élargi en visio aux régions et commissions. AGO passé à 20%, AGE passé à 30%, AG de révocation passé à 50%.

- **Insuffisance de membres restants au sein d'un Comité Directeur :**

Tant à l'échelle nationale que régionale. Car cela pose un problème de démocratie représentative, en cas de vacance de postes suite à des démissions successives et si moins de 60% des titulaires par rapport au nombre initial, réalisation de nouvelles élections.

- **Ajout de la notion d'un Conseil des Commissions Nationales :**

Pour une meilleure application de la transversalité des CN et une meilleure mise en avant.

- **Rappels :**

Parité globale au sein du CDN. Il comprendra 24 membres titulaires et 2 suppléants.

Les titulaires à l'échelle nationale comprennent obligatoirement des postes réservés : 2 représentants des Sca, et obligatoirement des postes pour licenciés à qualité particulière : 1 médecin, 2 sportifs Haut-Niveau, 1 juge arbitre et 1 entraîneur.

## **7 – Bilan ANS parts territoriales et CNAS 2023, arbitrage et validation (B. SCHITLY) :**

La somme attribuée à la FFESSM cette année est de : **623 500 €**.

Les CTAS ont rendu leurs arbitrages et le CNAS a validé la plupart d'entre eux.

Ont déposé un dossier :

- 153 clubs (seuls 124 ont été éligibles)
- 41 CODEPS et 14 COREGS

L'objectif « part clubs » de 47% minimum est atteint voire dépassé par la plupart des régions et les enveloppes pré-attribuées ont été respectées par la plupart des régions. Mais certaines en sont encore très loin ce qui au final ne permet pas d'atteindre cet objectif !

Il y a de grosses disparités régionales. Un ajustement des sommes attribuées aux OD a été demandé à certaines CTAS.

**Les priorités :**

1- La part club cette année devait atteindre **47 %** (objectif FFESSM)

Donc part club devrait être de 293 045 €

Elle est de 276 308 € donc une part de **44,32 %** contre 44,78% en 2022

Et pour rappel en 2024 : **50 % = objectif imposé par l'ANS pour 2024.**

2- Augmenter le nombre de clubs demandeurs avec comme cible **150 clubs.**

40 Codep ont fait des demandes + les 14 régions habituelles

- 11 de métropole. La Corse est à part.
- 3 DomTom (Guadeloupe, Martinique, Réunion)

### 3- Part Oxyjeunes

Une enveloppe de 3 000 € a été réservée pour la participation au challenge Oxyjeune par région métropolitaine. Cette somme pouvait être déclinée à un Codep ou un club au cas où la région ne participe pas.

Total ainsi réservé : 3 000 € x 11 = 33 000 €. Somme utilisée : 21 874 €

Cette priorité aux jeunes est inscrite dans le projet sportif fédéral et est également une priorité de l'ANS et du ministère du Sport.

### 4- Pour le Haut Niveau

La part maximum attribuable était de 15 % de 623 500 € (soit 93 525 €). Seuls 46 712 € ont été utilisés pour l'ensemble des actions Haut Niveau : L – M – N – O – P – Q

ACTIONS	SOMME	%
Féminisation	217 499	35%
Rajeunissement	327 970	52,6%
Handisub	70 195	11,30%
Sport Santé	43 085	6,9%

Ce sont des priorités ANS et fédérales.

A signaler que certains CTAS ont validé des montants de subventions inférieurs au montant minimum exigé par l'ANS à savoir 1 500 € minimum sauf en ZRR où le seuil minimum est de 1 000 €.

#### Subventions ANS : les axes d'amélioration pour 2024

1. Simplifier encore la note de cadrage
2. L'objectif des 50% aux clubs doit impérativement être atteint, part « accès territorial au haut niveau » comprise (directive ANS). Un travail d'accompagnement et de formation des clubs dont on a connaissance de leur capacité de mettre en œuvre des actions éligibles doit être conduit par les CTAS. Tous les clubs identifiés dans le projet de performance fédéral au titre de l'accès territorial au HN doivent déposer un dossier. Politique incitative à mener dans toutes les régions.
3. **Si la part club n'est pas atteinte, la part des OD ne pourra pas être supérieure à la part attribuée aux clubs**
4. Demander aux CTAS d'identifier dans leur arbitrage les clubs à abonder avec la réserve du CNAS (Mettre la note A +)
5. Simplifier la fiche de synthèse CTAS destinée à la fédération puis à l'ANS
  - i. en ôtant certaines colonnes
  - ii. rajout d'une colonne pour inclure les modifications éventuelles apportées par la CNAS aux propositions des CTAS
6. Imposer que l'intitulé ne doit contenir **que** le code action (pas de littérature !) et 1 seul code action, quand bien même cette action concernerait plusieurs rubriques (choisir la rubrique prioritaire)

#### Les Comptes Rendus Financiers

Restent à finaliser dans plusieurs régions. Une relance est partie hier.

Ces CRF devront être finalisés par les CTAS pour le 15 juin, afin de pouvoir les transmettre à l'ANS pour le 30 juin dernier délai.

Tous nos remerciements aux CTAS et à la CNAS, et à **Auréli**e pour l'aide précieuse apportée dans la gestion des dossiers.

Validation des décisions du CNAS par le CDN :

**Résolution 23/037 : Arbitrage 2023 du CNAS et propositions d'amélioration 2024**

Contre : 0            Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **8 – Résumé sur la nouvelle version 15 engagements éco-responsables avec MS :**

Présentation par Y. ROPERT des différents items.

Signature par la FFESSM de la nouvelle version des 15 engagements éco-responsables des fédérations sportives en collaboration avec le ministère des Sports.



## **9 – Point sur SNML 2 (à partir du conseil national mer et littoral) (le Président) :**

Stratégie Nationale Mer et Littoral.

**Cette version V2 ira de 2023 à 2030.** L'enjeu pour la FFESSM dans le Conseil National Mer et Littoral dont elle est membre est de davantage faire apparaître le rôle des Fédérations sportives et celui des activités subaquatiques (qui étaient quasi omis dans la version précédente de 2017 à 2023) et de les faire inscrire visiblement dans cette deuxième stratégie.

### **Pourquoi un cadre stratégique national ?**

La France dispose du deuxième espace maritime mondial, dont la plupart est en Outre-Mer.

La politique maritime de la France se veut à la fois protectrice de la biodiversité et de la ressource, mais également soucieuse de développer une activité économique bleue durable.

Rappel de l'historique depuis le Grenelle de la mer puis avec le Plan d'Action du Milieu Marin intégré de l'Union Européenne, structuré après les Assises de la mer et du littoral (2013), soutenu par les travaux du CNML (Conseil National de la mer et du littoral) et de façon plus territoriale avec les Conseils Maritimes de Façade et Bassins ultra-marins.

La première stratégie V1 adoptée en 2017 n'a pas atteint l'objectif du bon état écologique du milieu marin. En effet 80% des pressions exercées sur la mer et les océans ont une origine terrestre. Ainsi les objectifs marins environnementaux doivent s'imposer aux politiques terrestres, ce qui n'était pas le cas auparavant. Et de plus l'Outre-mer doit davantage être inclus pour ses spécificités dans cette stratégie.

### **La version V2 en cours d'élaboration :**

Cette planification a multiplié les rencontres depuis fin 2022 avec les contributeurs des divers façades maritimes et de toutes les filières afin que chacun exprime ses priorités, ses aspirations et ses contraintes. Le CNML (Conseil National Mer et littoral) adossé au Secrétariat d'Etat de la Mer, dont nous sommes membres, est au cœur des débats.

### **L'avant-projet en 18 objectifs définis pour atteindre les 4 priorités suivantes**

1. Biodiversité
2. Neutralité carbone
3. Social et Equité
4. Economie Bleue

Intégrés dans les 6 domaines du code de l'environnement.

### **L'avant-projet du SNML 2 en 18 objectifs. 5 objectifs concernant en particulier la FFESSM :**

- Objectif 3 « Valoriser le patrimoine littoral et maritime »
- Objectif 6 « Bien vivre le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux »
- Objectif 8 « Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires »
- Objectif 9 « Affirmer la dimension sociale et durable des activités maritimes »
- Objectif 14 « Accompagner les filières maritimes dans la transition vers la neutralité carbone à horizon 2050 et développer le caractère durable de leurs activités »

### **La FFESSM à travers le CNML et la Direction des Sports par sa mission Développement Durable :**

**Faire en sorte que les activités nautiques et subaquatiques soient considérées comme des activités maritimes à part entières afin d'être associé aux enjeux. Être considéré comme acteurs et non pas comme simples usagers.**

#### **1 - Contribution écrite du Président FFESSM le 8 février** avant les ateliers de concertation du CNML.

Un mot clef retenu : celui de **Sciences Participatives** dans les outils de sensibilisation, intégré dans l'objectif n°8.

#### **2 - Plénière du CNML le 11 mai. AVANT PROJET**

En amont, action conduite avec la Fédération de Voile et la FFESSM auprès de la Mission Développement Durable de la Direction des Sports. Président de la FFESSM = intervention en plénière du CNML du 11 mai pour soulever :

**\* l'oubli de la mention des fédérations sportives en tant qu'acteurs dans les partenaires cités dans le préambule,**

**\* l'oubli de certains mots clefs** en tant que leviers pour soutenir certains objectifs

(Labels éco-durables filière sportive, filière sports dans le modèle touristique, actions de prévention et REX, sentinelles de la mer, relation sport-santé-nature).

Le Ministre de la Mer a confirmé en plénière suite à mon intervention qu'il allait tenir compte de nos observations.

**3 - Le 16 mai, échange avec la mission DD de la Direction des Sports** qui nous confirme officiellement la prise en compte de nos demandes par le ministère de la Mer, avec probable **substitution du mot « nautisme » par les mots « sports nautiques/subaquatiques » à chaque endroit du document de l'Avant-Projet.**

**4 – La suite :** Examen de l'Avant-Projet amendé en comité interministériel en juillet (plus d'une quinzaine de ministères et secrétariats d'état sont impliqués. Puis consultation publique cet été (portail Géolittoral) pour retour devant le CNML en version finalisé en septembre.

**Voici les propositions que nous avons portées avec le soutien de la mission DD de la Direction des sports dans les 18 objectifs :**

- pérenniser **sites et espaces de pratiques** des sports nautiques/subaquatiques (*dans l'objectif 3*),
- impliquer les **labels éco-durables** des filières sportives (*dans l'objectif 6*),
- affirmer la **place de la filière des sports nautiques et subaquatiques dans le modèle touristique** français (*dans l'objectif 6*),
- renforcer les **actions de prévention** relatives aux activités nautiques et subaquatiques portées par les fédérations sportives (*dans l'objectif 6*),
- reconnaître les **Sciences Participatives** validées par le MNHN et l'INPN comme **sentinelles de la mer** (*dans l'objectif 8*),
- favoriser la sécurité des activités à travers les **REX des fédérations sportives** (*dans l'objectif 9*),
- mettre en avant la **relation sport-nature-santé** (one Health) (*dans l'objectif 9*),
- améliorer **l'attractivité des formations** éducateurs sportifs en lien avec les métiers des activités nautiques et subaquatiques (*dans l'objectif 9*)
- promouvoir les **activités de loisir et sportives participant à la connaissance des écosystèmes** en impliquant les fédérations sportives nautiques et subaquatiques (*dans l'objectif 14*).

## **10 – Conventions :**

- DONIA : parution dans Subaqua, et communication sur le mode opératoire envoyée à toutes les structures.
- Défi Monte Cristo et Open Swim Stars NAP : convention sur ces opérations pour des nageurs non licenciés qui utilisent des palmes, ils sont dorénavant concernés par l'Openpass.
- Au Vieux Campeur : en attente d'une prochaine finalisation. 12% réduction sur présentation de la licence (et vérification en magasin du QR Code), 15% pour les clubs sur la boutique en ligne.
- UCPA : API pour qu'ils puissent vérifier si les personnes sont licenciées (demande qui date d'un an) 10% de réduction pour les licenciés sur les stages UCPA.
- Conventions avec le Maroc et avec la Tunisie.

## **11 – Point sur Randosub (E. SERVAL) :**

Une définition générique :

- La randonnée subaquatique ou « RANDOSUB » est une activité qui permet la découverte, l'observation ludique et éco-responsable du milieu subaquatique en utilisant une balade de surface, équipé de palmes, masque et tuba (PMT), ponctuée le cas échéant de courtes et peu profondes immersions en apnée.
- Cette activité « grand public », familiale, sans nécessité de formation préalable et facile d'accès, peut être organisée par des centres de plongée avec éventuellement des guides spécialisés pour l'animer, ou bien pratiquée de manière autonome sur des sites dédiées (sentiers sous-marins) ou propices à ce type d'évolution.
- Il s'agit d'une activité subaquatique entrant dans le champ de la délégation de l'Etat accordée à la FFESSM et dans l'environnement spécifique au sens du Code du Sport ;
- **Le public :** pratiquants occasionnels sans licences, ATP, ou pratique régulière avec accès à une formation de randonneur autonome.
- Travail sur **l'harmonisation de la communication** (site fédéral, mini site à créer) et refonte guide conseil et hors-série en version numérique
- **Redynamisation du réseau** (charte, promotion des centres agréés) avec des produits d'animation (réédition des plaquettes immergeables juin 2023)

## Développement des « Produits d'encadrement » dédiés

- Relance en cours des formations « Guide » et de l'accès au Statut :
- Création en cours d'une plateforme de formation (intégrée sur le site fédéral)
- Obligation de formation initiale pour initiateurs et encadrants autres filières
- Formation volontaire optionnelle pour MF, MEF et moniteurs pros
- Délivrance d'une attestation de formation
- Délivrance d'une carte de Guide RANDOSUB par le club

## **12 – Point sur E-learning N1 (F. DI MEGLIO) :**

Projet validé il y a 1 an et Appel à projet Transition Numérique avec l'ANS en 2022 validé en septembre.

Groupe de travail CTN : Philippe Martinod, Adrian David, Greg Poirier – suivi par le Président.

Réponses à candidatures avec 3 sociétés spécialisées en juillet 2022 : Choix de Mandarine Academy business school, spécialisé dans le digital learning, certifié Qualiopi.

Début des travaux en septembre, prévision sur 6 mois : Création contenus graphiques et techniques, découpe en 10 modules basés sur fil rouge pédagogique du livret N1 en abrégé, réalisation de vidéos, fiches et quizz, voix d'acteur, traduction en anglais pour fin juin, durée 1H30. Décision d'un accès gratuit licencié.

Budget environ 35 000 Euros pour la conception et la création digitale, 15 000 euros plateforme de diffusion responsive, création SSO (service d'authentification d'utilisateur : licence et mot de passe !). Accord en octobre d'une subvention ANS 23 000 euros.

Mise en ligne publique ces jours-ci en juin. <http://formation.ffesm.fr>

## **13 – Commissions et Activités :**

- **Nage avec Palmes :**  
Formation de juges internationaux.  
Sélection EDF effectuée : 8 jeunes et 19 seniors  
Échange avec la CMAS concernant l'arbitrage vidéo, et sur Carry le Rouet 2024 (parcours, etc).  
Calendrier de 2024 bouclé.

### **Résolution 23/038 :**

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **Réunion du dimanche 4 juin 2023, 9h00-12h00**

### **Présents :**

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – HEITZ Camille - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick – MARAN Vincent - MARGOUEZ Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent - ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Excusé :** DRILLON Pierre – LECORGUILLE Jo

### **Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargée de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

### **Présidents Comités Régionaux :**

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE représentée par C. BOISFARD	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est

- Mr Antoine CAPELLE
- Mr Francis MERLO
- Mr Joël LEBRET
- Mr Marie Christine ORTOLE
- Mr Bruno ENGELS représenté par Gilbert POUCHAIN
- Mme AUPETIT Amandine
- Mr Jean Marc CHAREL
- Mr Denis MARTIN
- Mme Victoire TETOKA
- Mr Jean Claude JONAC
- Mme Nicole BOULAY

Guadeloupe – *Absent et excusé*  
 Ile de France – *Absent non représenté*  
 Normandie  
 Martinique – *Absente et excusée*  
 Hauts de France  
 Nouvelle Calédonie – *Absente et excusée*  
 La Réunion  
 Auvergne Rhône Alpes- *Absent et excusé*  
 Polynésie Française – *Absente et excusée*  
 Sud - Provence Alpes Côte d’Azur  
 Occitanie - Pyrénées Méditerranée

**Présidents Commissions Nationales :**

- Mr Thiery BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie (visio)
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention
- Mr Pierre Jean BONTOUX	Nage avec Palmes – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Patrick RAGOT	Photo Vidéo
- Mr Jean Michel FERRANDEZ	Plongée Souterraine (visio)
- Mr Olivier TIBERGHIE	Plongée Sportive en Piscine - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Grégory POIRIER	Technique (visio)
- Mr Christophe MARTINEL	Tir sur Cible Sub

**1 – Point sur Oxyjeunes national (O. BOUVET) :**

Le challenge Oxyjeunes national aura lieu le **4 novembre 2023 à Toulouse**.

C’est une compétition sportive à destination des licenciés de 8 à 17 ans.

Ce challenge est destiné à fidéliser et à favoriser les rencontres entre jeunes de toutes les régions, à insuffler et développer l’esprit sportif, et le dépassement de soi.

Il intègre les jeunes en situation de handicap, avec une catégorie dédiée et des épreuves adaptées.

C’est une **rencontre sportive nationale pour nos jeunes** issus des sélections régionales et challenges locaux qui permettra la détection de jeunes talents en nage avec palmes, apnée, tir sur cible, plongée sportive en piscine, hockey subaquatique et NEV.

Nous comptons sur votre participation active pour constituer vos équipes issues des régions, ou à défaut issus d’un CODEP. Nous vous espérons donc nombreux pour ce premier challenge national OXYJEUNES. Le détail des équipes et des épreuves est dans le Règlement.

**LES MODALITES D’INSCRIPTION :**

**Renseignements, Règlement et inscription :**

<https://sites.google.com/view/oxyjeunesplongenational/accueil?authuser=0>

Aller sur la page concernée et remplir le questionnaire.

Le jeune participant devra être à jour de la licence saison 2023/2024, du CACI, et fournir un droit à l’image. Chaque région devra inscrire 2 capitaines pour la gestion de leur équipe au bord du bassin. Les accompagnants qui souhaitent bénéficier du repas et du tee-shirt doivent s’inscrire obligatoirement sur le site onglet "accompagnants".

Le tarif est de 20€ par personne (Jeunes participants, capitaines, accompagnants) et sera à régler directement par le comité régional ou à défaut par un comité départemental.

**Date limite d’inscription : 30 septembre 2023.**

Pour ceux qui viennent de loin : hébergement possible au CREPS de Toulouse, 1 ou 2 nuits, réservation auprès de Odile Bouvet (obouvet@ffessm.fr), tarif 29€20 (1 nuit + pdj) ou 39€50 avec repas du soir.

**LES PARTICIPANTS (état des lieux au 1er juin 2023)**

Sur les 11 régions de métropole :

Six ont déposé un dossier de subvention ANS pour pouvoir participer au challenge : Normandie, Nouvelle Aquitaine, Ile de France, Occitanie, Grand Est, et Bretagne Pays de Loire.

5 ne l’ont pas fait : Aura, Sud, Bourgogne FC, Centre, Hauts de France

Suite à l'intervention du groupe d'organisation au mois de mai, 2 régions vont pouvoir sans doute participer par l'intermédiaire d'un Codep ou d'un club ; il s'agit de :

La Bourgogne Franche Comté sous l'impulsion du Codep 89, Les Hauts de France.

La porte reste ouverte pour les autres.

En conclusion, à ce jour 8 régions seraient présentes.

Intervention de Nicole Boulay concernant le challenge sportif, quelques craintes de la part des équipes que ce soit trop court sur une journée, à voir pour les années suivantes pour développer le challenge.

## **2 – Point bureau des médailles 1<sup>ère</sup> session :**

89 demandes de médailles de bronze validées.

20 demandes de médailles d'argent, 15 sont validées (une demande reportée pour complément d'informations, et 4 demandes exceptionnelles ont été repositionnées en médaille de bronze).

5 demandes de médailles d'or, 3 sont validées (une demande reportée pour complément d'informations).

5 Distinctions d'honneur du bénévole validées.

## **3 – Commissions et Activités :**

- **Archéologie :**

Remerciements à Alain Delmas et au Président pour la prise en compte du dossier des DRAC (eaux intérieures).

Demande de changement d'acronyme pour la commission nationale d'archéologie subaquatique :

Afin d'éviter la confusion avec la Commission Nationale Apnée nous sollicitons de pouvoir utiliser l'acronyme CNAS en lieu et place de CNA utilisé actuellement pour la Commission Nationale Archéologie Subaquatique.

***Résolution 23/039 : Changement de l'acronyme***

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

***Vote : Adopté à l'unanimité***

- **Médicale et Prévention :**

Information sur future réunion médicale le Samedi 16 décembre matin à Paris (présentiel + distantiel) Thème « la sportive et la plongeuse ».

Information sur la plongée sous traitement psychotrope.

Modification du préambule aux tableaux des contre-indications à nos différentes activités et mise à jour de ceux-ci, avec intégration de l'accueil du public en situation de handicap, du public sport santé (prescription APS adaptée).

### **– Sur-classement des vétérans/masters :**

Mise à jour et utilisation des modèles de certificat de sur-classement simple et double d'une part pour les mineurs, d'autre part pour les > 35 ans (masters/vétérans) selon les recommandations de la CMPN et du DTN. Seront mis sur le site de la CMPN.

***Résolution 23/040 : Deux modèles de certificat médical (sur-classement simple et sur-classement double)***

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

***Vote : Adopté à l'unanimité***

### **– Suivi médical des licenciés adultes :**

Evolution du CACI après les modifications apportées par la loi du 2 mars 2022 sur le sport et ses textes d'application du Code du sport, en raison de la présentation du CACI lors de la prise de licence. Activités à contraintes particulières (obligation CACI annuel), activités hors contraintes particulières (choix des fédérations après avis de leur commission médicale), sans possibilité de différenciation d'activités sur la licence.

« Décision du Comité Directeur National des 3-4 juin 2023, après avis rendu par la Commission Médicale et de Prévention Nationale (CMPN) en particulier sur le suivi des licenciés adultes. Il n'y a pas en soi de justification médicale à modifier les règles actuelles avec un CACI tous les 3 ans hors disciplines à contraintes particulières. Mais pas de remarque spécifique de la CMPN à la demande du CDN par la voix du médecin élu de **demandeur un CACI annuel pour tous les majeurs en l'absence de possibilité de différenciation d'activité sur la licence FFESSM.**

Décision finalisée par le Comité Directeur National sur le CACI après les modifications apportées par la loi du 2 mars 2022 sur le sport et ses textes d'application du Code du Sport L.231-2 et L.231-2-1. »

**Résolution 23/041 : CACI annuel pour tous les majeurs vu l'absence de possibilité de différenciation d'activité sur la licence fédérale**

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**-- Auto-certificat par un Médecin qui signe son propre CACI :**

Il n'est pas **conseillé** qu'un médecin signe son propre certificat médical, dans la mesure où l'examen médical pour la délivrance d'un CACI pour la pratique des disciplines fédérales nécessite l'évaluation d'éléments cliniques qui parfois ne peut être faite sur soi-même.

Aucun élément réglementaire du Conseil de l'Ordre ne l'interdit et la Direction des sports DS3A nous a confirmé que l'on ne peut pas interdire.

Le Président et le Président Adjoint préfèrent l'utilisation du mot « conseillé » et non pas « recommandé ».

**--Résumé sur la délivrance du CACI :**

Il s'agit du Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, au moment de la prise de la licence fédérale ou de son renouvellement et lors de l'inscription à une compétition sportive de la fédération.

Mise en place pour la rentrée fédérale du 1er septembre 2023.

\*Pour les disciplines à contraintes particulières (pour la FFESSM, la plongée scaphandre et l'apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est toujours obligatoire annuellement pour tous majeurs et mineurs.

\*Pour les majeurs, hors disciplines à contraintes particulières, ce sont les fédérations sportives qui décident après avis de leur Commission médicale pour la périodicité et la nature. Après information auprès de la Direction des sports et en l'absence de possibilité de différenciation d'activité sur la licence FFESSM, décision de la fédération d'un CACI annuel.

\*Pour les mineurs, hors disciplines à contraintes particulières, seule est exigée la présentation d'une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé tel que prévu par l'article D231-1-4-1 du Code du sport. L'arrêté du 7 mai 2021 fixe le contenu du questionnaire du sportif mineur que la Commission Médicale et de Prévention a complété par des questions fédérales spécifiques. Si le jeune et son responsable légal ne peuvent répondre non à toutes les questions, il faut présenter un CACI.

Questionnaire de santé et attestation de réponses négatives FFESSM en ligne depuis 2021 sur <https://medical.ffessm.fr/>

**NB** : L'absence de contre-indication à la pratique en compétition devra être spécifiée sur le CACI en cas de pratique compétitive de la discipline concernée.

Il est toujours recommandé de vérifier la date de validité du CACI lors de la pratique, surtout en cas de discipline à contraintes particulières.

Encouragez vos licenciés à télécharger leur CACI sur leur espace personnel du site web FFESSM.

**Résolution 23/042 : Adoption du résumé sur la délivrance du CACI**

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- **Nage en Eau vive** :

**- Nomination instructeur National NEV**

Patrick DUPRAT, Comité Régional CSNA

**Résolution 23/043 :**

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**- Difficultés pour la gestion des lâchers d'eau.** Nous rencontrons de plus en plus de difficultés pour cette gestion et pour les réservations des bassins de slalom. Devons-nous faire une convention avec la FFCK qui est la Fédération délégataire et seul interlocuteur avec les gestionnaires d'ouvrage de l'EDF ?

DTN : il existe déjà une convention avec la FFCK. Il faut la mettre à jour, en cours avec le DTN.  
F Di Meglio : relancer donc une négociation avec la FFCK pour réactiver la convention.

**Résolution 23/044 :**

Contre : 0          Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- **Orientation :**

Pas de question.

Des pass animateurs ont déjà été délivrés, dans le grand Est, bientôt en Occitanie.

24 et 25 juin championnat de France à la Gravière du Fort.

13 au 20 août championnat du monde en République Tchèque.

- **Environnement et biologie Subaquatiques :**

-- **Création de clip promotionnel** de nos formations de biologie, sur plan budgétaire ?

Réponse : A intégrer dans la partie communication, voir lors de la réunion budget prévisionnel.

--**Promotion du carnet de plongée**, seule la CNEBS en fait la promotion à ce jour, demande que la Commission Technique en fasse aussi la promotion.

Réponse : la CTN doit faire une action d'information (et que les cadres utilisent eux-mêmes ce carnet). Il est demandé à Patrick LAMERAT de porter cette action auprès de la CTN.

--**Administration CROMIS**

Une seule personne est l'administrateur CROMIS sur le carnet de plongée, les paramètres et les sites de plongées (soit 10-12 heures de travail bénévole par semaine). Il gère aussi les espèces, un vrai rôle expert Bio (6-7 heures par semaine). La gestion des paramètres de plongée et du carnet par une seule et unique personne est un danger évident. Pourrait-on avoir une action CDN afin d'obtenir de l'aide sur ce sujet, il était envisagé que ce soit des personnes des différents comités régionaux qui se chargent de la gestion du carnet et des sites de plongée.

Réponse : appel aux comités régionaux, faire préparer par Patrick GIRAUDEAU sa demande (cahier des charges) et cette demande sera envoyée par le Secrétaire Général à tous les comités régionaux.

- **Tir sur Cible :**

Pas de question.

Félicitations du CDN pour l'organisation de l'Open international de Tir sur cible à Caen des 27-28 mai.

- **Photo Vidéo :**

Validation de la charte de l'image subaquatique responsable. Mise en forme par notre service communication.

**Résolution 23/045 : validation de la Charte de l'image subaquatique responsable**

Contre : 0          Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- **Juridique :**

Pas de question. La Commission souligne quelques points (accident de décompression lors d'un voyage organisé par le club en pays étranger / responsabilité du Président de club en matière d'autonomie des mineurs / contrats sur les espaces aquatiques ...)

- **Hockey Subaquatique :**

Nous organisons un stage de sélection jeunes en vue du championnat de monde, stage prévu les 2-3 septembre 2023 à La Rochelle. Quant est-il de la couverture des jeunes pour ce week-end vu tout début de saison fédérale ?

Réponse : la couverture liée à 2023 sera ok, car c'est un stage de sélection et pas une compétition.

Le taux de remboursement des frais d'hébergement occasionnés pour les officiels ne correspond plus aux dépenses effectuées. Voir avec Trésorier Adjoint.

- Plongée sportive en piscine :

– Modification du cursus de la formation JF2 :

**Résolution 23/046 :**

Contre : 0            Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

– Modification des règlements des épreuves :

**Résolution 23/047 :**

Contre : 0            Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

– Demande d'organisation d'un championnat du Monde

Après entretien entre le Président national et le Président de la Commission de PSP

**Résolution 23/048 : Pour Juin 2026 (lieu non encore défini en France)**

Contre : 0            Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- Pêche sous-marine :

--Validation des instructeurs nationaux stagiaires en instructeurs nationaux titulaires :

Mr Antoine BILLARDELLO, Mr Vincent RAVEL, Mr Laurent GARCIA, Mr Danny SEGUI & Mr Jean-Michel ANNIBAL

**Résolution 23/049 :**

Contre : 0            Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

-- Proposition d'instructeurs nationaux stagiaires : Mr Philippe DELAHAYE & Mr Éric LAUNAY

-- Proposition d'instructeur national honoraire : Mr Richard SABATIE

C'est pour information, pas de vote du CDN

--La Confédération nationale de la pêche en mer a été créée. La convention Mer et Liberté aura lieu le 8 juillet à Martigues en présence des présidents des fédérations de pêche récréative de loisir.

- Technique :

**1- Proposition de modifier l'âge du Guide de palanquée :**

- Conditions d'entrée en formation PA40 + RIFAP (et non plus le N3)
- Passage de l'examen et obtention du GP à partir de 17 ans (et non plus 18 ans)
- Les prérogatives d'encadrement restent à 18 ans en attendant la consultation de la Direction des Sports
- Pour le niveau 3 (PA 60) : le PA40 devient le prérequis du N3 à partir de 18 ans.
- Pour le MF1 : entrée en formation possible avec le GP-PA 40 à 17 ans, mais le PA 60 et au moins 18 ans toujours nécessaires pour valider le MF1.

Voté à l'unanimité des présidents de CTR présents ou représentés. La CTN propose au CDN d'entériner.

Applicabilité à partir de maintenant.

**Résolution 23/050 : Examen Guide de Palanquée à partir de 17 ans, conditions : PA40 + RIFAP**

Contre : 0            Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité. Applicable de suite.**

**2- Proposition de validation du nouveau cursus Jeunes Plongeurs :**

Voté à l'unanimité des présidents de CTR présents ou représentés. La CTN propose au CDN d'entériner.

Règle d'or : Les nouvelles mesures proposées sont à ajuster avec l'accord des parents, fonction de l'envie des jeunes, de leurs capacités et de leurs projets, ainsi que de la faculté d'une équipe d'encadrants à les mettre en œuvre en proposant un cadre adapté.



2-1 Proposition de la création d'un **nouveau parcours d'engagement** :

- Aide moniteur 10 ans
- Assistant-Moniteur 12 ans

**Résolution 23/051** : Dans le parcours d'engagement chez les jeunes plongeurs, ajout de la possibilité d'un assistant moniteur à 12 ans. Avec demande de création d'une carte

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

2-2 Proposition de suppression du plongeur Or 0-20m remplacé par le niveau 1 à 12 ans :

Décision de le conserver encore un certain temps.

2-3 Proposition d'**accès à la validation du PA20 dès 15 ans** (mais prérogative autonomie réelle 20m à 16 ans).

**Résolution 23/052** :

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

2-4 Proposition d'**accès à la validation du PA40 dès 16 ans** (mais prérogative autonomie réelle 40m à 17 ans).

Une seule remontée technique de 40m par plongée pour les mineurs.

**Résolution 23/053** :

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

2-5 **Le PA20 est le prérequis à l'entrée en formation initiateur**. Passage de l'initiateur à partir de 16 ans.

**Résolution 23/054** :

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

2-6 **Parcours d'accompagnement** :

\***Profondeur Accompagnée** (qualification 20-30 mètres et une qualification 30-40 mètres à partir de 14 ans).

\***Autonomie accompagnée** (qualification 0-20 mètres à partir de 14 ans et 20-40 mètres à partir de 16 ans).

Ces qualifications sont un élément de formation complémentaire aux brevets pour les jeunes, permettant un parcours individualisé, elles sont validées sur le carnet de plongée, ne donnent pas lieu à délivrance de brevet.

**Résolution 23/055** :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- **Plongée Souterraine** :

Pas de question.

- **Apnée** :

**1 – Autres ajouts et modifications règlement compétition eau libre, suite au CDN du 08/05/2023 :**

En plus de l'accueil des juniors sur les compétitions eau libre validé précédemment, ajout de précisions en accord avec le DTN sur les catégories d'âge, sur l'AIA, sur les frais d'inscription, sur le protocole de sortie et fin de performance, sur l'autorisation parentale pour les juniors (annexe 3), sur la note d'information pré-compétition (annexe 4), sur les recommandations médicales pour le CACI des juniors (annexe 5).

**Résolution 23/056** :

Contre : 0      Abstention : 0

Vote : A l'unanimité

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**2 – Coursus « Jeunes » suite au CDN de février :**

La CNA a retravaillé les cursus jeunes en tenant compte des remarques faites et de l'accord de principe.

« Crevette » = utiliser ATP Pass Découverte et 3 immersions, pas de carte, diplôme papier.

« Poulpe » et « Dauphin » = Licence et CACI, carte à créer (tarif habituel).

Noter un travail finalisé sur les contenus de formation du passeport de l'eau dans le cadre de l'Ecole de Natation Française renouvelée, au sein du CIAA : Pass'Sport de l'eau Apnée pouvant être mis en place par tout encadrant.

**Résolution 23/057 : cursus jeunes en Apnée**

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**3 – Titularisation en tant que JFA2 Profondeur : Loïc Muller (Région SUD)**

**Résolution 23/056 :**

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**4 – Résultats Équipe de France apnée piscine – Championnat du monde au Koweït 2023 :**

Le Président de la FFESSM a adressé un courrier au Président de la République et à la Ministre des Sports sur ces résultats de qualité.

Le Secrétaire Général de la FFESSM

Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM

Frédéric DI MEGLIO

